

## LA LECTURE DU MOIS

Découvrez le numéro de novembre d'ADEME magazine :  
« *Élus locaux : et maintenant, quelle transition ?* »



En 2020, comme tous les six ans, les Français ont renouvelé l'exécutif de leur commune. Mais c'est sans doute la première fois que les mandats confiés aux élus consacrent une telle place à la transition écologique, synonyme d'avenir moins carboné, mais aussi d'une meilleure qualité de vie, d'équité économique et d'un lien social plus épanouissant. Quelles pistes d'action peuvent permettre aux élus de répondre concrètement à ces attentes ? Ce numéro d'ADEME Magazine fait le point à l'occasion de la parution du guide de l'ADEME « Aujourd'hui mon territoire ».

Au sommaire, notamment :

- **Un article qui fait le point sur les leviers** dont disposent les maires pour embarquer les territoires et leurs habitants dans un modèle de société décarbonée
- **Un zoom** sur le projet alimentaire territorial de la commune du Prêcheur.
- **Des conseils pour agir localement**, un entretien entre Blandine Aubert, directrice régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et Anne Vignot, maire de Besançon.
- **Un reportage** avec Charlène Théraud, conseillère en énergie partagée dans le Maine-et-Loire.

> [Lire le magazine en ligne](#) <



### L'ADEME EN BREF

A l'ADEME – l'Agence de la transition écologique, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines – énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. A tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)